



## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

**La Fête du Foot « Maurice Vinas » se déroule ce week-end à Orange,  
au stade Marcel Clapier.**

### Samedi 4 juin 2022

Finales Coupe Grand Vaucluse U14 (14h)  
OLYMPIQUE BARBENTANE VS AC VEDENE-LE PONTET

Finales Coupe Grand Vaucluse U19 (16h)  
USR PERTUIS VS AC AVIGNON

Finales Coupe Grand Vaucluse Séniors (18h30)  
ESPERANCE ST-DIDIER-PERNES VS OLYMPIQUE BARBENTANE

### Dimanche 5 juin 2022 – Orange

Finales Coupe Grand Vaucluse U15 (14h)  
AC VEDENE-LE PONTET VS AC AVIGNON

Finales Coupe Grand Vaucluse U16 (16h)  
OLYMPIQUE MONTELAIS VS AC AVIGNON

Finales Coupe Grand Vaucluse U17 (18h)  
OLYMPIQUE MONTELAIS VS AC VEDENE-LE PONTET

\*\*\*\*\*

**Samedi 4 juin 2022 – Vaison-la-Romaine**  
Journée Nationale des débutants U8G-U9G



**Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2022 – Capbreton (Landes)**  
Finale Nationale Festival Foot U13G & U13F

**Vendredi 10 juin 2022 (20h00) – Vaison-la-Romaine**  
Finale Coupe Ulysse Fabre

**Samedi 11 juin 2022 – L'Isle-sur-la-Sorgue**  
Finales Coupes Avenir (U14/U15/U17/U19)

# PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



## BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 43

DU 03 Juin 2022



## INFORMATIONS DIVERSES

### INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

### CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

#### LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – D2
- ISLE BC – U17
- CHATEAURENARD FA – D2

### LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – R1 Féminine

## DISCIPLINE ET REGLEMENTS

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Mercredi 1<sup>er</sup> Juin 2022

**Présents** : MM. ROCHER Lionel - CRESPIEN Raymond - ILAFKIHEN Tarik - POLI J Marie. Mme GUEGAN Martine.

**Excusés** : Mme GONDRAN Lina

#### NOUVEAUX DOSSIERS

- DOSSIER N° 342 : MORIERES ACS / LE PONTET VEDENE AC – District 2 du 22/05/2022
- DOSSIER N° 344 : SAINT DIDIER PERNES / VENTOUX SUD – U18 Féminine à 11 du 28/05/2022
- DOSSIER N° 355 : ORANGE FC / SARRIANS COM – District 4 du 29/05/2022
- DOSSIER N° 356 : BARBENTANE O / CAMARET AS – District 1 du 29/05/2022
- DOSSIER N° 357 : PROVENCE RC / ORANGES GRES US – District 3 du 29/05/2022
- DOSSIER N° 359 : CHATEAURENARD FA / GORDES ESP – U15 D3 du 29/05/2022

DOSSIER N° 360 : GOULT ROUSSILLON / GORDES ESP – District 4 du 29/05/2022  
DOSSIER N° 361 : DENTELLES FC / CALAVON FC – District 2 du 29/05/2022  
DOSSIER N° 362 : DENTELLES FC / ETOILE D'AUBUNE – District 3 du 29/05/2022  
DOSSIER N° 363 : PERTUIS USR / CABANNES FC – District 3 du 29/05/2022  
DOSSIER N° 364 : SAINT DIDIER PERNES / MALAUCENE RG – District 4 du 29/05/2022  
DOSSIER N° 365 : PERTUIS USR / EYGALIERES US – District 4 du 29/05/2022  
DOSSIER N° 366 : GORDES ESP / ORANGE FC - Féminine Sénior à 8 du 29/05/2022  
DOSSIER N° 367 : VENTOUX SUD / CALAVON FC – U15 Féminine à 8 du 28/05/2022  
DOSSIER N° 368 : TOUR D'AIGUES US / COURTHEZON SC – U15 Féminine à 8 du 28/05/2022

## DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 354 : VELLERON SO / VILLENEUVE FC – U14 D1 du 14/05/2022  
DOSSIER N° 358 : PROVENCE RC / MORIERES ACS – U17 D2 du 29/05/2022

## RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

## IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

**Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.**

DOSSIER N° 342 : MORIERES ACS / LE PONTET VEDENE AC – District 2 du 22/05/2022

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. THOMAS Nicolas capitaine de MORIERES ACS jugée irrecevable car non confirmée (Art 187 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Vu la réclamation d'après match reçue par courrier électronique de M. SANCHEZ Denis recevable car normalement motivée.

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de LE PONTET VEDENE AC au motif que plus de 3 Joueurs ont participés à plus de 10 rencontres de l'équipe supérieure de leur club.  
La CSR juge en 1<sup>er</sup> ressort la réclamation d'après match recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure il s'avère que seuls les joueurs ci-dessous ont participés à plus de 10 rencontres :

- CASAS Benoit
- GARCIA Florian
- PERE Thomas.

Ces joueurs pouvaient donc prendre part à cette rencontre

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée et confirme le score acquit sur le terrain MORIERES ACS – LE PONTET VEDENE AC 0 à 1 (article 65 alinéa 2 des Règlements Généraux du district Grand Vaucluse)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 344 : SAINT DIDIER PERNES / VENTOUX SUD – U18 Féminine à 11 du 28/05/2022

Vu le courrier électronique du Secrétariat de ST DIDIER PERNES en date du 24/05/2022 qui précise :  
« L'équipe de ST DIDIER PERNES ne sera pas présente à la rencontre du 28/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ST DIDIER PERNES (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 355 : ORANGE FC / SARRIANS COM – District 4 du 29/05/2022**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par l'équipe de SARRIANS COM irrecevable car mal formulée.

Vu la confirmation de réserve irrecevable car mal formulée également.

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain ORANGE FC / SARRIANS COM = 2 à 1**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 356 : BARBENTANE O / CAMARET AS – District 1 du 29/05/2022**

Vu les réserves portées sur la feuille de match par M. SMIAR Hicham capitaine de CAMARET AS.

Ces réserves portent sur :

- La 1<sup>ère</sup> réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de BARBENTANE O au motif « les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieur qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

Vu la confirmation du club de CAMARET AS en date du 30/05/2022 reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier la réserve recevable en la forme.

Après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe supérieur R2 en date du 15/05/2022 RC GRASSE / BARBENTANE O, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre BARBENTANE O / CAMARET AS.

**La CSR juge la 1<sup>ère</sup> réserve non fondée.**

- La 2<sup>ème</sup> réserve porte sur la totalité de l'équipe de BARBENTANE O au motif « violation des dispositions réglementaires qui n'autorisent la participation que de 3 joueurs ayant disputés plus de 10 matchs en équipes supérieure »

Vu la confirmation du club de CAMARET AS en date du 30/05/2022 reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification de l'ensemble des feuilles de matchs de l'équipes supérieure de BARBENTANE O, il s'avère que les joueurs ci-dessous ont participé à plus de 10 rencontres en équipes supérieure durant la saison :

- ABDEDDINE Kamal : 11 matchs
- BETTINI Romain : 28 matchs
- CHABAS Sébastien : 12 matchs
- LAUTIER HUDE Anthony : 19 matchs
- ROMAN Yann : 11 matchs

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à BARBENTANE O pour en porter bénéfice à CAMARET AS.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 357 : PROVENCE RC / ORANGES GRES US – District 3 du 29/05/2022**

Vu les réserves portées sur la feuille de match par M. LEVACHER Pierre capitaine de ORANGE GRES US :

- La 1<sup>ère</sup> réserve jugée irrecevable car mal formulée.

Vu la confirmation de réserve jugée irrecevable car mal formulée également.

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

- La 2<sup>ème</sup> réserve porte sur la qualification et la participation du joueur VALAYER Mathis du club de RC PROVENCE au motif « la licence présentée a été enregistrée après le 31 Janvier », la CSR déclare la réserve recevable en la forme.



Vu la confirmation du club de ORANGRE GRES US en date du 30/05/2022 reprenant les termes de la réserve.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que la ligue a accordé une dérogation à ce joueur afin de pouvoir participer aux rencontres des équipes de séries inférieures à la division supérieure du district (article 152.4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Ce joueur pouvait prendre part à la rencontre de D3 RC PROVENCE / ORANGE GRES US.

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit les réserves irrecevables et non fondées et confirme le score acquis sur le terrain RC PROVENCE / ORANGE GRES US = 0 à 0**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 359 : CHATEAURENARD FA / GORDES ESP – U15 D3 du 29/05/2022**

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mme EL BOUHJARI Nisrine arbitre officiel :  
A 10h30, heure du coup d'envoi l'équipe de GORDES ESP n'était pas présente sur le terrain

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GORDES ESP (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 360 : GOULT ROUSSILLON / GORDES ESP – District 4 du 29/05/2022**

Vu le courrier électronique du club de GORDES ESP en date du 29/05/2022 qui précise :  
« L'équipe de GORDES ESP ne sera pas présente à la rencontre du 29/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à GORDES ESP (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 361 : DENTELLES FC / CALAVON FC – District 2 du 29/05/2022**

Vu le courrier électronique du club de CALAVON FC en date du 29/05/2022 qui précise :  
« L'équipe de CALAVON FC ne sera pas présente à la rencontre du 29/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CALAVON FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 362 : DENTELLES FC / ETOILE D'AUBUNE – District 3 du 29/05/2022**

Vu le courrier électronique du club de DENTELLES FC en date du 29/05/2022 qui précise :  
« L'équipe de DENTELLES FC ne sera pas présente à la rencontre du 29/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à DENTELLES FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 363 : PERTUIS USR / CABANNES FC – District 3 du 29/05/2022**

Vu le courrier électronique de M BENEJEAN Richard du club de CABANNES FC en date du 28/05/2022 qui précise :  
« L'équipe de CABANNES FC ne sera pas présente à la rencontre du 29/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CABANNES FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 364 : **SAINT DIDIER PERNES / MALAUCENE RG – District 4 29/05/2022**

Vu le courrier électronique du club de MALAUCENE RG en date du 28/05/2022 qui précise :

« L'équipe de MALAUCENE RG ne sera pas présente à la rencontre du 29/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MALAUCENE RG (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 365 : **PERTUIS USR / EYGALIERES US – District 4 du 29/05/2022**

Vu le courrier électronique de Mme PENNAZO Christiane du club de EYGALIERES en date du 28/05/2022 qui précise :

« L'équipe de EYGALIERES US ne sera pas présente à la rencontre du 29/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à EYGALIERES US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 366 : **GORDES ESP / ORANGE FC - Féminine Sénior à 8 du 29/05/2022**

Vu le courrier électronique de Mme TRENTO Sophie du club de ORANGE FC en date du 27/05/2022 qui précise :

« L'équipe de ORANGE FC ne sera pas présente à la rencontre du 29/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ORANGE FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 367 : **VENTOUX SUD / CALAVON FC – U15 Féminine à 8 du 28/05/2022**

Vu le courrier électronique du club de CALAVON FC en date du 27/05/2022 qui précise :

« L'équipe de CALAVON FC ne sera pas présente à la rencontre du 28/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CALAVON FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 368 : **TOUR D'AIGUES US / COURTHEZON SC – U15 Féminine à 8 28/05/2022**

Vu le courrier électronique du secrétariat du club de COURTHEZON SC en date du 26/05/2022 qui précise :

« L'équipe de COURTHEZON SC ne sera pas présente à la rencontre du 28/05/2022 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à COURTHEZON SC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

*Président de séance :*  
**M. CRESPIN Raymond**

*Secrétaire de séance :*  
**M. Lionel ROCHER**

## **ACTIVITÉS SPORTIVES**

### **COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## Réunion du Lundi 30 Mai 2022

**Présents** : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mmes GUEGAN, MACARIO

### SECTEUR CHAMPIONNAT

Match perdu après amende pour feuille de match non parvenue aux équipes suivantes (club recevant)

**D4** : Match N° 24053691 **SARRIANS** du 08/05

**D4** : Match N° 24045393 **BOLLENE FOOT** du 15/05

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## Réunion du Mardi 17 Mai 2022

**Présents** : M. GARCIA (Président) MM. BOCHET, POLI, ABEILLE. Mme NICOLAS.

**Excusés** : M. DANY

### SECTEUR CHAMPIONNAT

#### U16 :

**D1 :**

Suite à 3 Forfaits simples AVIGNON CFC est déclaré Forfait Général.

#### U17 :

**D3 :**

Suite à 3 Forfaits simples CAUMONT FC est déclaré Forfait Général.

### SECTEUR COUPE

#### COUPE AVENIR

Les finales se dérouleront le **Samedi 11 Juin 2022** à l'ISLE SUR LA SORGUE (Stade des Capucins)

**A 12H00 : U14** : AVIGNON AC / ST REMY FC

**A 14H00 : U15** : VALDURANCE FA / ST SATURNIN US

**A 16H00 : U17** : JONQUIERES SC 2 / VILLENEUVE SC 2

**A 18H15 : U19** : PERTUIS USR 2 / VENTOUX SUD FC

(Sous réserve d'homologation des ½ FINALES)

#### COUPE GRAND VAUCLUSE

Les finales se dérouleront à **ORANGE** (Stade Marcel CLAPIER) les 4 et 5 Juin 2022.

**Samedi 4 Juin :**

**A 14H00 : U14** : BARBENTANE O / LE PONTET VEDENE AC

**A 16H00 : U19** : PERTUIS USR / AVIGNON AC

**A 18H00 : SENIORS** : ST DIDIER PERNES ESP / BARBENTANE O

**Dimanche 5 Juin :**

**A 14H00 : U15** : AVIGNON AC / LE PONTET VEDENE AC

**A 16H00 : U16** : MONTEUX O. / AVIGNON AC

**A 18H00 : U17** : MONTEUX O. / LE PONTET VEDENE AC

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 24 Mai 2022

**Présents** : Mme RAOUX (Présidente) M. BES,

**Excusés** : MM. LE GALL et ZANDOMENEGHI

### CORRESPONDANCE

**US TOURAIN** : Reçu votre courrier, modification date de match U18F non accord du club adverse refus de la commission

**SP C COURTHEZONNAIS** : Reçu votre courrier semaine du Foot Féminin

**AC AVIGNONNAIS** : Reçu votre courrier

**SP C COURTHEZONNAIS** : Reçu votre courrier Forfait en U15F

**ETOILE D'AUBUNE** : Reçu votre courrier, modification date de match U15F accord du club adverse accord de la commission

**FC CHEVAL BLANC** : Reçu votre courrier Forfait en séniors F à 8

### CHAMPIONNAT U15F à 8 Poule Espoir

**MATCH N°24219538** ETOILE D'AUBUNE / VENTOUX SUD FC se jouera mercredi 15 juin 2022 à 18H00 Stade Léon Chauvin Aubignan

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Vendredi 27 Mai 2022

**Présents** : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. COMBE, MM. ZEDGUENIDZE, MM. THIABAUD, MM. LAURENT, MM. ZANDOMENEGHI, MM. VOULET, MME BERNARD (Conseillère pédagogique).

**Excusés** : M. GOUSSET.

#### RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**, Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

**Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

#### Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail :

La catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La POULE concernée, La journée concernée : ex : U6-U7 - Poule n° x - Journée 2.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire**, de lieux, d'annulation merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés sur votre rencontre et le District Grand Vaucluse.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>



## JOURNÉES NATIONALES DÉPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

**Samedi 28 Mai 2022**  
**Rendez-vous 10H00 :**  
**Journée Nationale des U6-U7**  
**(2 terrains de foot à 11)**  
**STADE FRÉDÉRIC BERNAL**  
**PERNES**



**Samedi 4 Juin 2022**  
**Rendez-vous 15H00 :**  
**Journée Nationale des U8-U9**  
**en semi nocturne**  
**(2 terrains de foot à 11)**  
**STADE ULYSSE FABRE**  
**VAISON LA ROMAINE**



Les cahiers des charges pour chaque manifestation sont disponibles sur demande.

### CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr)

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.**

Rappel :  
Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

#### AMENDE :

A partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matches incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.  
**A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.**

### CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr)

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire**, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :  
Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

**AMENDE :**

A partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matchs incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

**A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.**

**Amendes pour le 27 Mai 2022, FEUILLES DE MATCH manquantes JOURNÉE 6 PHASE 2 du 14/05/22:**

Poule 4 : VELLERON SO  
Poule 5 : ENT ST JEAN DU GRES – ORANGE FC  
Poule 6 : APT JS  
Poule 8 : AVIGNON AC – AVIGNON OUEST FC  
Poule 9 : VISAN JS – PIOLENC AS  
Poule 10 : AVIGNON AC – PERTUIS USR  
Poule 12 : US AUTRE PROVENCE – CARPENTRAS FC  
Poule 13 : CAVAILLON ARC  
Poule 14 : PAYS D'APT – US TOUR D AIGUES – US LE THOR – PERTUIS USR –ST ANDIOL O.

**Prévisionnel Amendes pour le 3 Juin 2022, FEUILLES DE MATCH non reçues JOURNÉE 7 PHASE 2 du 21/05/22 :**

Poule 1 : PERTUIS USR – MONTEUX O. 1 – MONTEUX O. 2  
Poule 2 : BARBENTANE O.  
Poule 3 : NYONS FC  
Poule 4 : AVIGNON AC – VELLERON SO – LES ANGLÉS EMAF  
Poule 5 : ST DIDIER PERNES – PERTUIS USR – CALAVON FC  
Poule 6 : CAVAILLON ARC – VILLELAURE SO  
Poule 7 : NOVES O.  
Poule 8 : AVIGNON CFC – CARPENTRAS FC  
Poule 9 : LE MINOTS DU VASIO – ORANGE FC  
Poule 10 : APT JS – CHEVAL BLANC FC – GRAVESON ENT  
Poule 11 : LES MINOTS DU VASIO  
Poule 12 : US AUTRE PROVENCE – COURTHEZON SC – MONTEUX O. BC ISLE  
Poule 13 : AVIGNON US – SORGUES ESP  
Poule 14 : ST ANDIOL O. – US TOUR D'AIGUES – MOURIES AUREILLE ENT – SUD LUBERON ENT – ST ETIENNE DU GRES JS

**PHASE 2 - U10-U11**

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30  
DÉBUT DES MATCHS – 14H00**

<https://grandvaucluse.fff.fr/simple/modification-calendrier/>

**CATÉGORIE U8-U9**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr) avant le mercredi précédent la journée de match.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire**, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :  
Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

**AMENDE :**

A partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.



## CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr) avant le mercredi précédent la journée de match.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire**, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :  
 Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

### AMENDE :

A partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.





# ARBITRAGE

## COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 31 Mai 2022

**Déléguée du Comité de Direction** : M. Allio BERNARD

**Présents** : M. SMITH John Président, Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, GUELHES Bernard, LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb, VAN MEEL Alan, AJJANI Rachid

**Excusés** : MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham. Mme CHAZAL Stéphanie

**Reçu** : Mme BLANC Claire, MM. DONADIO Julien, EL MOURABIT Adil, ZAIDI Sebti, PORTOLES Pascal, EZKIYOUH Mohamed, M'HAYA Omar, M'HAYA Youssef, AGBI Aziz

## INFORMATIONS AUX ARBITRES

**Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.**

Les arbitres convoqués en appel disciplinaire et ne pouvant se déplacer doivent impérativement présenter un justificatif en cas d'absence ou demander un report. (Art.21 paragraphe12.)

De plus tous les arbitres qui ne respecteront pas ce protocole se verront sanctionner de **30 euros** automatiquement.

**Nous vous rappelons les catégories soumises à la péréquation :**

\*D1  
\*D2  
\*D3  
\*Coupe Grand Vaucluse seniors  
\*Coupe Roumagoux Seniors  
\*Coupe Ulysse Fabre seniors  
\*Coupe Espérance seniors  
\*U14 D1  
\*U15 D1  
\*U16 D1  
\*U17 D1  
\*U19 D1

Pour toutes les autres rencontres vous devez **IMPERATIVEMENT** vous faire régler vos frais d'arbitrage par le club RECEVANT. Face à la recrudescence des feuilles de mission liées à l'arbitrage, le District se doit de vous informer qu'il est dans l'obligation de cesser le règlement de vos frais non acquittés.

## **DISCOURS DE M. John SMITH, président de la commission des arbitres lors de la réunion plénière du Samedi 28 Mai 2022**

Bonjour, je voudrais remercier de leur présence :

Monsieur BIELLE Siegfried Bielle Maire d'Aubignan qui nous reçoit et nous met à disposition ses équipements.

Monsieur Gilles TARLET - Président de L'ETOILE D'AUBUNE.

Madame Roseline MACCARIO, Monsieur Etienne RIPPERT, représentants de Michel SERRE Président du District Grand Vaucluse et du Comité Directeur.

Monsieur Karim ABED, arbitre international et Président de la CRA Méditerranée, avec qui depuis deux saisons nous travaillons main dans la main.

Monsieur Claude TELLENE, ancien arbitre de première division, observateur fédéral et de la Ligue Méditerranée qui a pris sa retraite sur le territoire du District Grand Vaucluse.

Je tiens aussi à remercier le personnel administratif du District Grand Vaucluse : July - Monique - Ludivine et Hakim SALIH Directeur administratif avec qui sans eux nous aurions beaucoup de mal à travailler.

Merci au service communication : Cédric & Adrien.

Merci à l'ensemble des autres commissions pour leur écoute et leur échange avec la commission des arbitres.

Merci aux Présidents de clubs présents, nous avons besoin de vous et je pense inversement.



Merci à tous les tuteurs (arbitres occupant cette fonction y compris) et les observateurs de votre investissement.

Et surtout un grand merci aux membres bénévoles de ma commission pour leur travail, leur investissement et leur abnégation, ces dernières semaines je n'étais pas présent et cependant vous avez fourni un énorme travail pour faire tourner la commission, ce qui prouve que personne n'est indispensable.

Merci aux parents de nos jeunes arbitres, qui sans vous, nos jeunes ne pourraient certainement pas arbitrer.

Merci à vous : l'ensemble des arbitres, de votre présence et de votre implication.

Je souhaite remercier les arbitres qui nous ont informé de leur arrêt. La commission vous remercie pour toutes ces années aux services de la commission des arbitres et du football :

MM. Fouad BOUAISS, Omar TABICH et Benoit WOLF, merci pour tout.

Comme à chaque assemblée générale, il y a un bilan à faire : celui des arbitres, celui de la commission des arbitres et celui du Président de la Commission des arbitres. Je vous rassure en ce qui vous concerne il y a plus de positif que de négatif.

En juin 2021 on m'a proposé de prendre la présidence de la commission en me précisant que c'était le souhait d'une grande majorité d'arbitres, je vous remercie de votre confiance qui est la plus importante pour moi.

J'ai accepté cette mission que fin juillet, après avoir consulté ce que j'appelle ma garde rapprochée, mes amis les plus proches que l'arbitrage m'a fait rencontrer et qui encore aujourd'hui m'apportent leur aide lorsque j'ai des doutes sur telles ou telles décisions à prendre.

Une fois le nouveau Comité directeur en place, j'ai pris mes fonctions en prenant la peine d'appeler mon prédécesseur qui est un ami, il a accepté de venir clôturer son mandat et faire une passation de fonction en douceur, et pour cela Gérard je t'en remercie.

Puis j'ai constitué ma commission avec des nouveaux membres, des membres de l'équipe précédente et des anciens membres qui sont revenus.

J'ai demandé que la commission soit représentée dans toutes les commissions où les questions d'arbitrage peuvent être discutées, ce qui m'a été accordé. Mais la saison 2020 / 2021 a été écourté.

Nous avons profité de cette période pour revoir le règlement intérieur, que vous avez j'en suis sûr tous lu, et qui a été publié en février 2021 sur le BO.

J'ai présenté au Comité Directeur le travail de chaque membre de la commission, puis présenté un budget prévisionnel. Ce qui nous a été accordé et pour cela je remercie encore le Comité Directeur.

La priorité a été de contacter les arbitres et de les faire revenir à l'arbitrage, surtout les jeunes et les stagiaires qui étaient un peu dispersés suite aux deux années de la COVID. Nous avons démarré la saison avec 5 arbitres désignables le 28 août, aujourd'hui grâce au travail de formation et de communication et aux nombreux appels téléphoniques, nous avons environ 200 arbitres à ce jour.

Grâce à nos moyens, nous avons priorisé également, l'accompagnement des jeunes et des stagiaires, en créant notamment, les tuteurs arbitres, qui nous ont permis d'aller voir rapidement beaucoup de nos jeunes,

Nous avons voulu que vous ayez la possibilité d'être acteur, en vous proposant de choisir un représentant par catégorie d'arbitres, qui aurait pu participer à certaines de nos réunions avec droit de parole, notamment notre réunion plénière mais cela n'a pas marché.

Notre commission a toujours été ouverte aux arbitres ou autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Certains avaient des reproches à faire à la commission, quelques-uns sont venus. Ils ont, je crois toujours été bien reçu et sont repartis avec des réponses et des remerciements de leur sincérité, sans conséquence ou sanction, je préférerais cela, à ceux qui parlent par derrière souvent avec des mauvaises informations et qui commentent sans savoir telle ou telle décision, ou qui appellent tel ou tel membre de la commission, en demandant pourquoi un arbitre, arbitre ce match, pourquoi a-t-on désigné un arbitre de ligue sur une D1 etc.....

Tout ce que vous dites sur et autour des terrains, un jour ou l'autre remonte à la commission des arbitres.

Nous avons organisé l'année dernière des visio-conférences pour prendre des nouvelles de chacun d'entre vous. L'expérience fut intéressante, mais il y a eu peu de participants : 2 D1 présents et 2 excusés sur 14, 14 D2 présents et 3 excusés sur 18, 16 D3 présents sur 36, ce qui démontre ceux qui sont impliqués réellement dans l'arbitrage.

Nous avons conscience de ne pas être parfaits, nous avons certainement fait des erreurs, mais nous avons surtout essayé d'être le plus juste possible, nous espérons avoir réussi et si ce n'était pas le cas, je présente mes excuses à ceux qui auraient été lésés. Mais pour ceux qui ne le savez pas 99% des décisions sont prises à la majorité des présents, c'est de cette façon uniquement que je conçois le fonctionnement d'une équipe.

J'ai beaucoup délégué, ayant une confiance totale aux membres de ma commission, j'ai été critiqué pour ça, mais c'est comme ça que je souhaite travailler.

#### **Maintenant j'ai dressé la liste de ce qui pour moi a marché :**

- L'arbitrage des matchs de féminines
- L'effectif des arbitres féminines
- La formation des stagiaires et des candidats Ligue,
  - Les arbitres tuteurs
  - Le choix des désignations
  - L'accompagnement des jeunes arbitres et des stagiaires
  - L'augmentation léger du nombre d'observateurs

#### **Nos arbitres qui brillent en Ligue ou en Fédération :**

Même si elle n'habite plus chez nous Mme Aurélie EFE qui remonte en première division féminine

M. Christopher SPADAFORA qui est arbitre assistant F3 de la fédération.

M. Bastien LERAY F4

M. Bilel MERZOUG JAF

M. Dorian MARTINEZ qui passe en ce moment le concours de JAF

M. Chaib KINNOUS qui remonte R2

#### **Ce qui pour moi a bien moins marché :**

- Le comportement de certains arbitres qui se sont jetés sur les plateaux, lors du repas du stage de rentrée ainsi que le gaspillage de la nourriture qu'il y a eu (j'ai pris des photos pour ceux que sa intéresse).

- L'accueil froid aux nouveaux arbitres.
- Les arbitres qui se permettent de contester leur désignation.
- Les arbitres qui sont impolis avec le personnel du District, nous avons arrêté un arbitre pour cette raison.
- Les arbitres qui parlent en dehors du terrain.
- L'absence aux commissions disciplinaires.
- Tous ceux qui ne respectent pas leur obligation, à ce sujet je voudrais dire, que personne ne vous a obligé un jour à devenir arbitre, vous connaissiez tous vos obligations et vous devez respecter les institutions du football du District Grand Vaucluse.
- Le niveau théorique des arbitres qui est très moyen, voir faible pour certains surtout que la saison dernière vous avez eu presque 8 mois pour vous préparer.

#### **Pour finir les objectifs de la saison prochaine**

- Reconduire les arbitres tuteurs
- Recruter de nouveaux observateurs pour pouvoir effectuer deux observations minimums pour les D3
- Renforcer le pôle formation, pour notamment proposer de la formation aux arbitres de District
- Renforcer encore l'accompagnement des jeunes arbitres
- Suivre et perfectionner des arbitres tuteurs, des tuteurs et observateurs : normalement fin juin nous organisons une journée d'accompagnement et de perfectionnement de ces personnes
- Continuer notre collaboration avec les autres commissions.
- Préparer la saison prochaine avec le Comité Directeur, sur deux sujets actuels :
  - 1 - renforcer la protection des arbitres
  - 2 - augmenter les indemnités d'arbitrage.

En attendant préparez-vous pour la saison prochaine, faites vos dossiers médicaux et rendez-vous au stage de rentrée début septembre, merci de m'avoir écouté.

## **CORRESPONDANCES**

### **CLUBS**

**FC ROGNONAS** M. CHATI Samir vous remercie pour votre accueil

**ENTENTE SAINT JEAN DU GRES** bien reçu votre mail

**ETOILE D'AUBUNE** bien reçu votre mail

**FC BONNIEUX** notes de frais transmises

### **ARBITRES**

- **M. SAKHI Ryan** justificatif en attente pour votre absence lors de la rencontre U15 D1
- **M. EL KADI Nawfal** justificatif en attente pour votre absence lors de la rencontre U16 D1 ETOILE D'AUBUNE/AV. C. AVIGNON
- **Melle COUSTON Leïla** mail pris en compte mais attention aux prochaines indisponibilités
- **M. ZEGHLI Mourad** bien reçu votre courrier
- **M. HANTLAOUI Mohamed** bien reçu votre courrier
- **Melle FRANK Elise** bien reçu votre courrier
- **M. EL AFOUI Abdelmajid** bien reçu votre courrier
- **M. KHAMMOUS Abderrahim** bien reçu votre courrier
  - **M. CHFIRA Nordine** bien reçu votre courrier
  - **M. VIDOU Florian** bien reçu votre courrier
  - **M. VAROQUEAUX Gabriel** bien reçu votre courrier
- **M. LABIDI Rached** note de frais transmise
  - **M. ANTOINE Marc** notes de frais transmises
  - **M. THON Gérard** bien reçu votre courrier
  - **M. EL HASSNAOUI Adil** veuillez excuser mon erreur
- **M. PEGOUD Fabrice** bien reçu votre mail
  - **M. ENAUD Nicolas** bien reçu votre mail
  - **M. KOUARA Hassane** bien reçu votre mail
  - **M. CHATI Samir** remerciements transmis et merci à vous

- **M. ZAIM Rachid** bien reçu votre courrier
- **M. EZKIYOUH Mohamed** bien reçu votre courrier
- **M. CONSTANTIN Nicolas** envoyez vos notes de frais
- **M. DESOLA Cédric** justificatif en attente pour votre absence lors de la rencontre du jeudi 26 mai 2022 opposant Etoile d'Aubune/Ventoux Sud
- **M. ZAIM Rachid** remerciements transmis
- **Mrs LOUNISSA Rafik, AJJANI Hicham, AJJANI Rachid** vous avez les remerciements de M. ZAIM Rachid
- **M. SAHBY Riad** cela est normal, cette compétition dépend de la péréquation
- **M. AGZIRIN Zacharia** merci de vous être déplacés, souci informatique
- **M. BOUAITA Samir** merci à vous
- **M. BENMOUFFOK Djelloul** la CA vous invite un mardi de votre choix pour répondre à vos questions
- **Melle COLIN Emilie** vous êtes remise dans vos droits suite aux explications de M. GUELHES Bernard

#### JUSTIFICATIFS EN ATTENTE : BO du 31/05/2022

- **M. COLOMBO Stephan** 29/05/2022
- **M. RESSOULI Aymane** 28/05/2022
- **M. CHATI Samir** 08/06/2022 au 15/08/2022

### INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairement.  
La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

### INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.  
DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- **M. ENAUD Nicolas** 05/06/2022 au 06/06/2022
- **M. COLOMBO Stephan** 29/05/2022
- **Melle FRANK Elise** 19/06/2022
- **Melle COUSTON Leïla** 29/05/2022
- **M. RESSOULI Aymane** 28/05/2022
- **M. MODOT Maxence** 05/06/2022 (dimanche)
- **M. EL OUARYAGHLY Soufian** 04/06/2022 au 05/06/2022
- **M. ZENASNI Ramdam** 03/06/2022 au 06/06/2022
- **M. DOUAIRI Aziz** 30/05/2022 au 30/09/2022 (dimanche)
- **M. MODOT Maxence** 18/06/2022 (samedi)
- **M. MODOT Maxence** 22/06/2022 (mercredi)
- **M. MODOT Maxence** 02/07/2022 (samedi)
- **M. MODOT Maxence** 29/06/2022 (mercredi)
- **M. MODOT Maxence** 30/07/2022 au 31/07/2022
- **M. MODOT Maxence** 08/06/2022 (mercredi)
- **M. MODOT Maxence** 15/06/2022
- **M. CHATI Samir** 08/06/2022 au 15/06/2022
- **M. BEN THABET Mehdi** 05/06/2022
- **M. EL HASSNAOUI Adil** 11/06/2022 au 12/06/2022

### TELEPHONE CONTRAIREMENTS

**M. AJJANI Rachid** contrairement Seniors et Jeunes **06.73.86.35.55**